

PROCÈS VERBAL
de l'Assemblée Générale Extraordinaire FLS 2024
à la Coque (Centre National Sportif et Culturel d'Coque)
le 9 juillet 2024

L'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée ouverte à 20h20 par le Président Jean Leyder.

Ordre du Jour

1. Modification des statuts

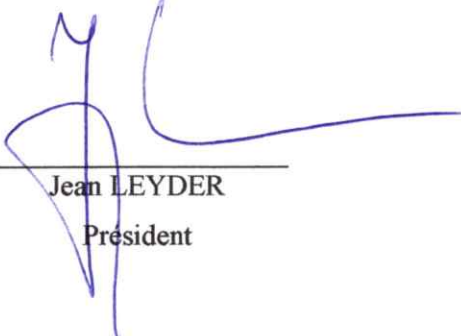
1. MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FLS

Le Président informe que la FLS a proposé une modification de ses statuts selon la loi du 7 août 2023 sur les ASBL. Les statuts doivent être révisés d'ici le 7 août 2025.

La proposition de texte a été envoyée aux clubs avant l'AG. Les changements proposés concernent 3 thèmes et sont marqués par différentes couleurs : La Mise en conformité avec la nouvelle loi ASBL, l'Intégration du biathlon dans la FLS et les Amendement de la FLS.

Les membres mandatés décident à l'unanimité la modification des statuts de la FLS.
Les nouveaux statuts seront déposés au RCS et diffusés aux Clubs.

L'Assemblée Générale Ordinaire 2024 est close à 20h30.

Signé 

Jean LEYDER
Président

Florian WACLAWEK
Secrétaire Général